

Paris, le XXXXXXXX



MAISON DÉPARTEMENTALE
des PERSONNES HANDICAPÉES
de PARIS **MDPH 75**

XXXXXXXXXX
XXXXXXXXXX

Service : Pôle évaluation-Unité PCH
Référént : Secrétariat Unité PCH
Téléphone : XXXXXXXX
Fax : XXXXXXXX
Courriel : XXXXXXXX
Référence dossier MDPH : XXXXXXXX
Concernant : XXXXXXXX

XXXXXXXXXX,

Vous avez déposé auprès de la MDPH de Paris un dossier concernant une demande de Prestation de Compensation du Handicap : aménagement de véhicule « permis de conduire et poste de conduite ».

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier, nous vous demandons de bien vouloir nous adresser les documents suivants :

- Un devis pour les leçons de conduite si ceux-ci présentent un surcoût par rapport à des leçons de conduite classiques.
- Le compte rendu éventuel d'un ergothérapeute et/ou de l'auto-école qui vous accompagne.
- Les aménagements/restrictions décidés par le médecin de la Préfecture pour le passage de votre permis de conduire

Si vous avez pour projet de faire aménager un véhicule, vous devrez nous faire parvenir :

- Deux devis comparatifs pour les aménagements/restrictions mentionnés sur votre permis
- Une photocopie **recto verso** de votre permis à restriction.

Nous vous rappelons que nous n'octroyons pas d'aide pour l'achat du véhicule mais uniquement pour l'aménagement de celui-ci.

Ces documents sont à renvoyer :

**Par courrier : MDPH de Paris - A l'attention de l'Unité PCH
69 rue de la Victoire
75009 Paris**

Par mail : secretariat.unitepch@mdph.paris.fr

Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris

✉ 69 rue de la Victoire 75009 PARIS ☎ **01-53-32-39-39** 📧 contact@mdph.paris.fr @ <http://handicap.paris.fr>

Accueil physique et téléphonique : du lundi au vendredi de 9h à 16h

1/2

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en contactant la MDPH.

Nous vous informons que sans retour de ces documents **dans un délai de 2 mois, votre demande sera classée sans suite.**

Restant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur, à l'assurance de notre parfaite considération.

Le Secrétariat Unité PCH